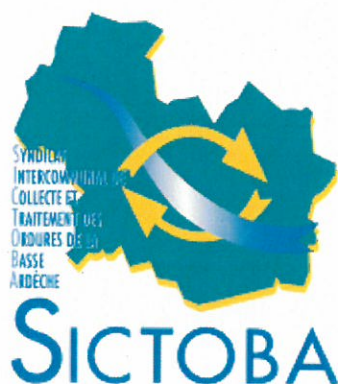




Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 décembre 2015.

CDC LE PAYS DES VANS EN CEVENNES					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
GARRIDO Jean-Manuel	X		BRUYERE-ISNARD Thierry		
MICHEL Jean-Marc			MERCA Gilles		
BORIE Jean-François	X		PELLEGRINO Patrick		
MARGOTTON Magalie	X		THIBON Hubert		
ECHARD Hugues	X		MAURIN Philippe		
ALLAVENA Serge	X		COSTE Hubert		
MICHEL Robert	X		LAVAL Yolande		
REMI Bertrand	X		BORELLY Jacques		
JARRIGE Monique			NOËL Daniel		
CDC DU PAYS BEAUME DROBIE					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
VAN DYCK Gaston			GIBERT Alain		
FAURE Alexandre	X		PICAL Daniel		
PAQUELET Marie-Claire	X		ROSADO Jean-Louis		
BOISSIN Eric			FAUGIER Christian		
DEFFREIX Christophe	X		MINETTO Marc		
SEVEYRAC Michel	X		AUGIER Maurice		
PARMENTIER Luc	X		FOURNET Claude		
LE QUERREC Michel	Pouvoir M. BALAZUC Christian		BALAZUC Christian	X	
CDC DES GORGES DE L'ARDECHE					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
GUIGON Marc			BUTTIN Philippe	X	
MARRON Jacques	X		DUCROS Maurice		
MARITON Michel	X		MARC Christian		
MARION Eric			BARLATIER Eric		
DELON Jean-Claude	X		SARRAZIN Patrick		
FIALON Jean-Claude			ANCEY Jean-Paul		
OLLIER Régis			TAUPENAS Claude	X	
ARLAUD Henri	X		MARCEL Louis		
GRIVELET-GIN Fabienne			HAON Frédéric		
PESCHAIRE Christian	X		BALLOY Patricia		
FAILLA Michel			MULARONI Monique		
BOUCANT Richard			CALVO André		
CDC DE CEZE CEVENNES					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
BLACHE Georges	X		PAYAN Jean-Christophe		
GILLES Cyril	Pouvoir M. BORIE Jean-François		BOFILL Olga		

Assistait à la réunion :

A été élu secrétaire de séance :

M. GAUTHIER Jérôme (Directeur du SICTOBA)

M. SEVEYRAC Michel

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Comité du 30 septembre 2015.

1 – Schéma directeur d'implantation des déchetteries

Le Président explique à l'assemblée qu'il a réuni le 07 octobre les Présidents des 4 Communautés de Communes adhérentes pour aborder la question de l'équipement de notre territoire en déchetteries.

Il fait l'état des lieux de la situation actuelle :

- ☒ Les déchetteries de Beaulieu, Barjac, Les Vans, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc sont conformes par rapport à la réglementation.
- ☒ La déchetterie de Saint Remèze doit être mise en conformité en 2016 : cette action a été inscrite dans le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) ayant servi de base au vote du budget 2015.
- ☒ Le site de Joyeuse est peu fonctionnel et le coût de gestion s'avère relativement élevé. La recherche de terrain engagée depuis plus de 10 ans sur le secteur de Joyeuse n'a pas aboutie.
- ☒ La déchetterie des Vans devra à terme disparaître.

Il explique qu'au vu de la situation il a été proposé le schéma directeur suivant :

- ✎ Maintien des déchetteries de Beaulieu, Barjac, Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc.
 - ✎ Mise en conformité de la déchetterie de Saint Remèze en 2016.
 - ✎ Construction d'une nouvelle déchetterie pour les secteurs de Joyeuse et Les Vans, située à mi-chemin entre Les Vans et Lablachère. Ce site sera dimensionné pour accueillir les flux de déchets des 2 CDC avec des horaires d'ouverture élargis par rapport à la situation actuelle.
- Le coût d'une telle déchetterie évalué à 1 000 000 € se révèle inférieur à la création de 2 déchetteries plus petites valant environ 800 000 € chacune.
- Ce schéma permet le maintien de l'évolution des participations des collectivités adhérentes, tel que prévu dans le PPI ayant servi de base au vote du budget annexe déchetteries pour l'année 2015.

✎ Après avoir entendu l'ensemble des remarques émises et avoir répondu à l'ensemble des questions, sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des membres présents (5 abstentions, 2 voix contre et 16 voix pour) approuve le schéma directeur des déchetteries tel que présenté dans l'exposé.

2 – Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président donne lecture à l'assemblée du courrier de Monsieur le Préfet de l'Ardèche en date du 19 octobre qui demande au SICTOBA d'émettre un avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Il présente aux membres présents la page 93 du projet de SDCI qui ne prévoit aucun changement pour ce qui concerne le SICTOBA et propose d'émettre un avis favorable à ce schéma pour ce qui concerne le domaine des déchets ménagers.

✎ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents décide d'émettre un avis favorable au projet de SDCI pour ce qui concerne le domaine des déchets ménagers.

3 – Demande de subventions pour la réhabilitation et mise en conformité de la déchetterie de Saint Remèze

Le Président rappelle à l'assemblée que la réhabilitation, mise en conformité et mise en place de nouvelles filières sur la déchetterie de Saint Remèze est une opération inscrite au Programme Pluriannuel d'Investissement du budget annexe « Déchetteries ».

La réalisation des travaux et aménagements sur cette déchetterie est prévue pour l'année 2016.

Il présente ensuite le contenu de ces travaux dont le montant estimatif total s'élève à 190 680 €ht.

✎ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents approuve le montant estimatif de l'opération soit 190 680 €ht et sollicite la participation financière du Conseil Départemental de l'Ardèche.

4 – Décision modificative budgétaire n°2 du Budget annexe « Déchetteries »

Le Président présente à l'assemblée le projet de décision modificative budgétaire n°2 (budget annexe « Déchetteries ») qui a été envoyé avec la convocation.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2			
Budget Annexe "Déchetteries"			Exercice 2015
INVESTISSEMENT			
article	libellé	dépenses	recettes
Opération n°21 - Petits travaux divers			
2158	Autres installations	5 000	
Opération n°44 - Réhabilitation et mise en conformité des déchetteries			
2312	Terrains, agencement et travaux	-5 000	
021 - Virement de la section d'exploitation			
total investissement		0	0

☞ Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 – Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe « Collecte sélective »

Le Président présente à l'assemblée le projet de décision modificative budgétaire n°1 (budget annexe « Collecte sélective ») qui a été envoyé avec la convocation.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1			
Budget Annexe "Collecte sélective"			Exercice 2015
FONCTIONNEMENT			
article	libellé	dépenses	recettes
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
777	Quote part des subventions		2 493
75 - Autres produits de gestion courante			
758	Produits divers de gestion courante		-2 493
total investissement		0	0

☞ Adoptée à l'unanimité des membres présents.

6 – Durée d'amortissement des broyeurs de déchets verts

Le Président rappelle à l'assemblée les délibérations du 17 mars 2011, du 21 mars 2012 et du 28 mai 2014 qui fixent les durées d'amortissement des différentes immobilisations.

Il explique qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des broyeurs dédiés aux aires de dépôts de déchets verts et services techniques et propose la durée d'amortissement habituellement appliquée pour ce type d'équipement, soit 7 ans.

☞ Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer pour les broyeurs dédiés aux aires de dépôt de déchets verts et services techniques une durée d'amortissement de 7 ans et décide également d'amortir les subventions sur la même durée que les immobilisations correspondantes.

7 – Convention tripartite avec le SIDOMSA et l'association « Les Recycl'Arts » dans le cadre du réemploi

Le Président explique à l'assemblée que le partenariat engagé avec le SIDOMSA et l'association les Recycl'Arts au sujet des actions de réemploi prend fin.

Il explique que les caissons placés sur nos déchetteries ont permis de détourner de l'enfouissement 200 m3 de déchets par an de 2013 à 2015.

Il propose qu'une nouvelle convention d'une durée de 1 an soit signée avec cette association et que chaque syndicat lui verse 2 000 € pour l'aider à louer le local d'Uzer et à intervenir sur les déchetteries équipées d'un caisson de stockage étanche.

L'association s'engage à venir collecter les caissons si besoin à la fréquence hebdomadaire une fois que ceux-ci auront été remplis par les gardiens.

Cette convention sera signée pour un an, un bilan devra être établi à l'issue de cette période.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents autorise le Président à signer la convention tripartite avec le SIDOMSA et l'association « Les Recycl'Arts » dans le cadre de la promotion du réemploi.

8 – Mise à jour des autorisations spéciales d'absence

Le Président rappelle à l'assemblée que le Comité Technique Paritaire du 21 mai 2015 a adopté des propositions concernant les autorisations d'absence susceptibles d'être accordées à l'occasion de certains événements.

Le Président précise que ces autorisations d'absence s'appliquent aux agents titulaires et non-titulaires relevant du droit public. La durée de ces absences est indiquée dans les tableaux fournis par le Centre de Gestion.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents décide d'adopter les tableaux d'autorisations d'absence tel que définis par le Comité Technique Paritaire du 21 mai 2015 et précise que l'agent devra obligatoirement être en « activité » pour pouvoir bénéficier éventuellement de ces autorisations d'absence (sont donc exclus, les agents en congés annuels, congés de maladie...). Pour les agents à temps non complet, la durée maximum d'absence ne pourra pas excéder le nombre de jours effectivement travaillés dans la semaine (ex : si l'agent travaille 2 jours/semaine, et qu'une autorisation d'absence de 3 jours peut lui être accordée, celle-ci ne pourra être que de 2 jours).

9 – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois de fonctionnaires à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Président rappelle enfin que dans le cas de suppression d'emploi, la décision sera soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Considérant que la mise à jour du tableau des effectifs nécessite la suppression d'un poste dans la filière amination et d'un poste dans la filière administrative pour les motifs évoqués dans la partie « Emplois à supprimer » du tableau, le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Filière	Date		Catégorie	Grade	Nbre de postes	Durée hebdo.
	nomination	délibération				
EMPLOI FONCTIONNEL	01/10/2015	01/07/2015	A	directeur général des services	1	temps complet
TECHNIQUE	01/12/2007	26/09/2007	A	ingénieur principal	1	temps complet
	15/12/2014	15/10/2014	A	ingénieur	1	temps complet
	01/07/2012	29/05/2012	B	technicien principal de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	01/11/2011	24/10/2011	C	adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl.	1	temps complet
	01/02/2011	05/01/2011	C	adjoint technique de 2 ^{ème} cl.	1	24h
	01/01/2008	17/12/2007	C	adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	01/03/2015	09/12/2014	C	adjoint technique de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	01/01/2013	05/11/2012	C	adjoint technique de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	01/11/2011	24/10/2011	C	adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	01/11/2011	24/10/2011	C	adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	01/09/2012	29/05/2012	C	adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	01/01/2008	17/12/2007	C	adjoint technique de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	01/02/2007	30/09/2008	C	adjoint technique de 2 ^{ème} cl.	1	temps complet
	07/10/2015	30/09/2015	C	adjoint technique de 1 ^{ère} cl.	1	temps complet
	01/10/2015	30/09/2015	A	attaché	1	temps complet
ADMINISTRATIVE	01/08/2013	15/04/2013	C	adjoint administratif de 1 ^{ère} cl.	1	temps complet
EMPLOIS A SUPPRIMER						
Filière	Délibération		Nbre poste	Grade	Durée hebdo.	Motif
ANIMATION	15/10/2014	C	1	adjoint d'animation de 1 ^{ère} cl.	temps complet	changement de filière
ADMINISTRATIVE	19/10/2009	B	1	rédauteur principal de 1 ^{ère} cl.	temps complet	avancement de grade

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents décide d'adopter le tableau des effectifs ainsi proposé qui prendra effet le 01/01/2016 après l'avis du Comité Technique Paritaire et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif 2016.

10 – Donner délégation au Président pour la passation de l'avenant n°2 au marché « Location et enlèvement de bennes, traitement des déchets issus des déchetteries de Barjac, Beaulieu, Les Vans, Ruoms et Vallon » - Lot n°2 Ferrailles

Le Président informe l'assemblée que le présent point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, il propose de le rajouter, ce qui est accepté par l'ensemble des délégués présents.

Le Président explique qu'il a été saisi par la société GDE actuellement titulaire du marché car celle-ci vend l'ensemble du site d'Aubenas à une autre société dont la dénomination et les pièces administratives nous seront communiquées très prochainement.

GDE souhaite transférer le marché actuel dès le mois de janvier 2016.

Afin d'assurer la continuité du service public sur les déchetteries, le Président demande donc que délégation lui soit donnée pour signer l'avenant de transfert.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents donne délégation au Président pour signer l'avenant de transfert (avenant numéro 2) au marché « Location et enlèvement de bennes, traitement des déchets issus des déchetteries de Barjac, Beaulieu, Les Vans, Ruoms et Vallon » - Lot n°2 Ferrailles avec l'entreprise qui sera proposée par GDE dans la mesure où celle-ci remplit l'ensemble des conditions attendues par rapport à l'exécution du marché.

11 – Etat d'avancement des dossiers suivants :

11.1 – AMO avec le SIDOMSA pour valorisation performantielle des ordures ménagères puis élimination des déchets ultimes

Le marché a été attribué au groupement INDDIGO / CHAMPAUZAC pour un montant total s'élevant à 60 400 €ht.

La réunion de lancement de la mission s'est déroulée le 30 novembre.

Le bureau d'études INDDIGO a demandé aux deux collectivités que les données sur les tonnages de déchets lui soient transmises.

Il a abordé la question du terrain qui impacte sur le mode de gestion.

Une visite de l'installation du Puy en Velay a également été programmée le 22 décembre.

La prochaine réunion de la commission élargie a été fixée au 18 janvier.

11.2 – Réhabilitation et mise en conformité de la déchetterie de Saint Remèze

Le Président explique que Monsieur le Maire nous a informé que le Conseil municipal a délibéré favorablement pour nous céder le terrain sur lequel la déchetterie est située.

Une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre a été lancée : remise des offres le 12 janvier.

Le bureau d'études NALDEO a été mandaté pour étudier les conditions relatives à la mise en place d'un dispositif d'assainissement conforme au SPANC.

11.3 – Gestion des déchets verts

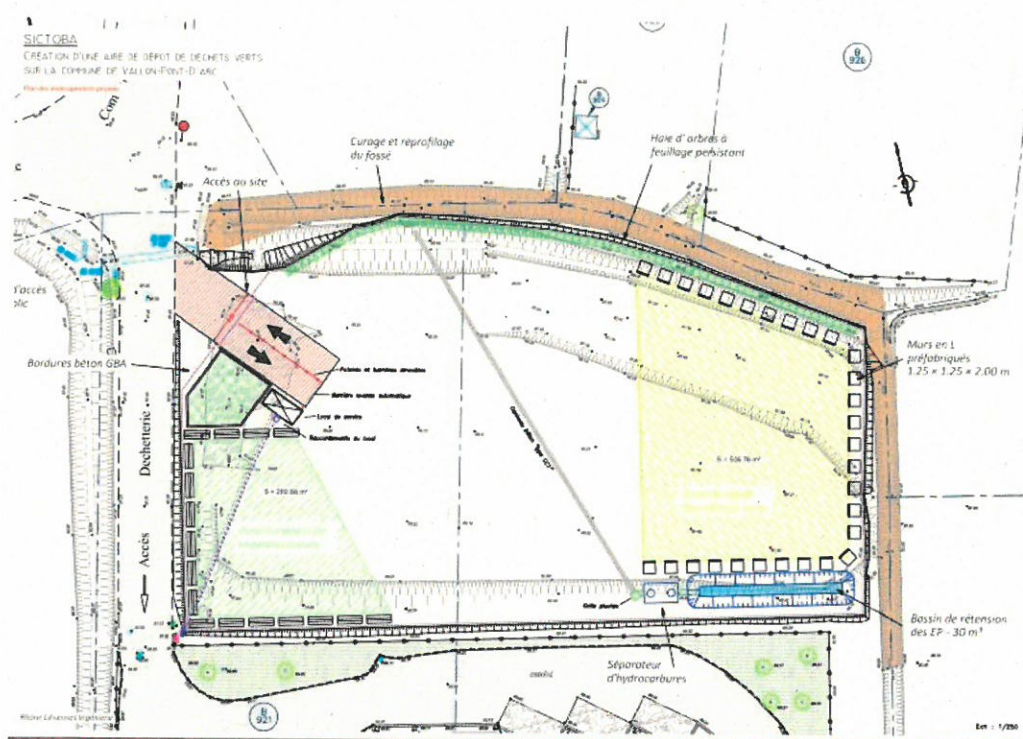
11.3.1 – Projet de plate-forme de réception et broyage sur le secteur de Rosières

Le Président explique que la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie nous a proposé un nouveau terrain situé sur le plateau, route de Chapias, au dessus du magasin Gedimat. Par rapport au précédent, celui-ci présente l'avantage d'être plat et de surface plus importante.

La consultation des différents services est en cours pour examiner la faisabilité d'un tel équipement sur ce terrain.

11.3.2 - Projet de plate-forme de réception et broyage de Vallon-Pont-d'Arc

Le Président présente l'avant-projet qui nous a été transmis par le maître d'œuvre RCI.



Le budget prévisionnel s'élève à 180 000 €ht (travaux, maîtrise d'œuvre et frais divers). Ce montant est supérieur aux prévisions budgétaires du fait de l'obligation de la mise en place des murs en L préfabriqués imposée dans le cadre du PPRI et qui représente un surcoût de l'ordre de 25 000 €ht.

Concernant le planning, les travaux devraient être achevés au plus tard à l'automne 2016.

11.4– Candidature à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet »

Le 1^{er} Vice-Président en charge de la prévention informe les membres présents que la candidature du syndicat a été retenue par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

11.5 – Expérimentation de collecte des cartons bruns

Le Président informe l'assemblée que le Bureau a attribué le marché à la société SITA pour un montant maximum s'élevant à 53 456 €ht (1 an + 2 reconductions de 6 mois et 52 tournées de collecte par an). Il est prévu pour le démarrage de la collecte 38 tournées par an, ce qui représente sur cette base 21 422 €ht pour une année, fourniture, livraison et mise en place des conteneurs comprise.

Les équipements proposés par SITA sont des modèles « Pélicans » de volume 5 m3 qui seront disposés sur 13 points répartis dans 9 communes.



Conteneur « Pélican » de 5 m3

12 – Questions diverses

✓ **Ouverture supplémentaire de l'aire de dépôt des déchets verts de Vallon-Pont-d'Arc** : le suivi de la fréquentation de cette aire de dépôt a fait apparaître que les trois demi-journées d'ouverture se révélaient insuffisantes. Aussi le Bureau a validé l'ouverture d'une demi-journée supplémentaire le mercredi matin de 8h30 à 12h30 à compter du 1^{er} janvier 2016.

✓ **Premier bilan de la collecte des TLC (Textiles, Linges de maison et Chaussures)** : la collecte des TLC a été confiée au SICTOBA par les CDC adhérentes avec comme objectif de détourner de l'enfouissement les 200 tonnes de TLC qui rejoignaient en 2013 l'ISDND. Un premier bilan a été présenté à l'assemblée :

- En 2014, 15 communes étaient équipées pour le tri des TLC, soit 25 colonnes => 62 tonnes de TLC collectées en 2014.
- Depuis la mise en place de 42 colonnes sur 28 communes au printemps 2015 => 120 tonnes de TLC ont été collectées.

✓ **Tri des petits métaux** : les petits métaux sont constitués par des morceaux de papier aluminium, les capsules de bouteilles, les capsules de café, les conserves de petit format... Le centre de tri PAPREC nous propose de mener une expérimentation avec la participation de l'éco-organisme Eco-emballages pour la mise en place d'un équipement permettant de capter ces petits déchets constitués d'acier ou d'aluminium qui représenteraient 5 à 6 tonnes au total pour le syndicat. D'après les estimations réalisées, le surcoût serait compensé par les recettes supplémentaires. Le centre de tri PAPREC sollicite l'ensemble de ses clients pour connaître notre position par rapport à cette expérimentation. Après discussion et au vu des éléments apportés, les membres présents se disent favorables à notre participation à cette expérimentation.

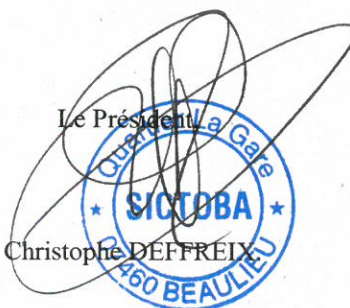
✓ **Organisation d'une journée de visite d'installations au mois de janvier** : les membres seront tenus informés de la date et des modalités relatives à une visite d'une journée d'un centre de tri/démantèlement des D3E à Feyzin ainsi que d'une autre installation de déchets.

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

📅 *Date non fixée.*

✓ **Site internet du SICTOBA** :

🌐 www.sictoba.fr

Le Président

Christophe DEFFREIX
The stamp is circular with 'SICTOBA' in the center, 'La Gare' at the top, and '07460 BEAULIEU' at the bottom.